
Extrait des procès-verbaux de la société républicaine de Bar-sur-Seine concernant les dons patriotiques qui seront remis à la Convention par le citoyen Vial, blessé en bataille, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des procès-verbaux de la société républicaine de Bar-sur-Seine concernant les dons patriotiques qui seront remis à la Convention par le citoyen Vial, blessé en bataille, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 275;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36016_t2_0275_0000_15

Fichier pdf généré le 15/05/2023

dépendra pas de nous d'entretenir ce feu sacré dans le cœur de nos concitoyens et nous saurons toujours donner l'exemple.»

COURVILLE, J. N. NEEL (*présid.*), ROUDERON, MARAT, COSNARD, ZELIE, J. GAUGAIN, G. GUITTO.

20

L'administration du district de Bar-sur-Seine fait part à la Convention de l'empressement et de la reconnaissance, avec lesquels les autorités constituées et les habitants de ce district ont accepté le gouvernement révolutionnaire. Elle annonce qu'un bien d'émigré, affermé 1,900 liv., a été vendu 196,420 liv., que les dons patriotiques, déposés au district par la société populaire de Bar-sur-Seine, consistent en 184 chemises, 33 paires de bas, 7 paires de guêtres, 2 chapeaux, 21 paires de souliers, un gilet, trois sabres, 2 couvertures, 2 épaulettes en or; que la société de Celles y a aussi déposé 46 chemises, à quoi l'administration a joint 271 couvertures, 438 paires de souliers, 5 capotes, 24 chemises, 22 paires de guêtres; en outre, 342 marcs d'argenterie, provenant des églises des communes de Riceys, d'Essoyes, Channes, Bragelogne, Merrey, Saint Usage, Balnot-Lagrange, Loches, Rumilly, Ville-Morien, Bagneux, Courteron, Polisy, Beauvoir et Avirey (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bar-sur-Seine, 19 niv. II. A la Conv.] (3)

Le district de Bar-sur-Seine est au grand pas : toutes les autorités, tous les habitants ont avec autant d'empressement que de reconnaissance accepté le gouvernement révolutionnaire, et chacun félicite la Convention sur les succès heureux et mérités de la République au Port de la Montagne et à Landau.

La vente d'un bien d'émigré commencée les 13 et 14 frimaire a été terminée le 18 nivôse : il en résulte que ce bien affermé 1900 l. a été vendu non compris le ci-devant château 196 420 l.

Cela va et ça ira.

La Société Républicaine de Bar-sur-Seine a déposée une caisse des dons qu'elle a faits à la patrie, consistants en 184 chemises, 33 paires de bas, 7 paires de guêtres, 2 chapeaux, 1 gilet, 21 paires de souliers, 3 sabres, 2 couvertures et 2 épaulettes en or.

La Société de Celles a déposé 46 chemises; ces effets sont chargés pour les magasins militaires et l'administration y a joint 271 couvertures, dont 34 offertes en pur don : 438 paires de souliers dont 234 proviennent d'anciens dons, ainsi que 5 capotes de drap, 24 chemises et 22 paires de guêtres.

L'administration a fait en outre charger 342 marcs d'argenterie provenant des communes de Riceys, d'Essoyes, Channes, Bragelogne, Merrey, Saint-Usage, Balnot-la-Grange, Loches, Rumilly,

Villemorien, Bagneux, Courteron, Polisy, Beauvoir et Avirey. Cette argenterie a sa route pour la Monnoye à Paris.»

LEGOUIST, JONCHIN, FROCARD, M. COLOMBY, JIMENT.

[Bar-sur-Seine, 15 niv. II, La Sté républ. à la Conv.]

« Citoyens Représentants,

Semblables à cet astre régénérateur qui éclaire, échauffe et vivifie la nature, vous avez fait le bonheur de la République en faisant passer dans l'âme des français le feu sacré et inextinguible de la liberté qui vous a guidé dans les nobles et pénibles travaux que vous avez entrepris et que le succès a toujours couronné. Recevez les hommages de la Société populaire et vraiment républicaine de Bar-sur-Seine, elle n'a cessé d'applaudir aux mesures que vous avez prises pour terrasser la tyrannie et étouffer le fanatisme. Elle vous a invité à rester à votre poste jusqu'à la paix ou la défaite entière des ennemis de la République, ayant consolidé la grand œuvre de la régénération française. La Société dans son enthousiasme sur les salutaires effets que doit procurer votre décret sur le mode du gouvernement provisoire et révolutionnaire ne peut rester dans le silence à la lecture de la loi qui doit anéantir ou prévenir tous les complots liberticides, qui va épurer toutes les autorités constituées, établir une surveillance active et générale sur tous les fonctionnaires publics. Elle a reconnu la sagesse des Montagnards et dans l'épanchement de nos cœurs par un de ces mouvements spontanés que le seul amour de la patrie peut produire, nous nous sommes tous écrié Vive la République, Vive la Montagne, la patrie est sauvée.»

GOMBAULT (*secrét.*), THIÉNÉE (*présid.*), MARTMOS (*secrét.*).

[Extrait des P. V. de la Sté républ., 15 niv. II]

La Société ayant accepté à l'unanimité avec enthousiasme et avec empressement le décret sur le mode du gouvernement révolutionnaire aussitôt qu'il est parvenu à sa connaissance à la séance du 8 nivôse, un membre a fait lecture d'une adresse à la Convention nationale qu'il avoit été chargé de rédiger relative à cette acceptation, elle a été adoptée avec applaudissement. La Société a ensuite arrêté que le citoyen Pierre Paul Vial, lieutenant des canonniers du 2^e b^{on} de la Nièvre, natif de Bar-sur-Seine, blessé à la jambe au service de la République seroit chargé de la présenter à la Convention nationale et de lui faire hommage au nom de la Société des dons en souliers, bas, chemises, habits armes et argent offerts par elle à la patrie pour ses généreux défenseurs. Le dit citoyen Vial a accepté cette honorable commission avec reconnaissance.

21

Maure, représentant du peuple dans le département de l'Yonne, écrit d'Auxerre, le 21 nivôse, que l'épuration des autorités constituées de ce département va les rendre dignes du gouvernement révolutionnaire; qu'il n'appartenoit qu'à la Convention de donner ce mouvement uniforme et salutaire : qu'elle reçoit les bénédic-

(1) P.V., XXIX, 212. Mention dans M.U., XXXV, 396; J. Matin, n° 526; J. Sablier, n° 1075; Ann. patr., p. 1697; C. Eg., p. 106; Audit. nat., n° 478; J. Fr., n° 477; Ann. R.F., n° 45 (Calvados pour Bar-sur-Seine).

(2) B^{on}, 24 niv.

(3) C 288, pl. 875, p. 21, 22, 23.